



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

BULLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

No 9

Luxembourg, le 30 août 1945.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE. (Mois d'août).

- 1^{er} août : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 2 août : 16^{me} séance publique. Continuation de la discussion sur l'interpellation de M. Simon concernant la reconstruction. Réponse de M. le Commissaire général pour la Reconstruction. Interpellation de M. Meiers concernant l'interdiction de la distribution régionale du pain par les boulangers. Rapport de M. *Hentgen*, rapporteur, sur le projet concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour les exercices 1944 et 1945. Discussions générales sur le Budget.
- 2 août : Réunion de la Commission des Finances.
- 8 août : Réunion de la Commission pour l'étude de la réforme constitutionnelle.
Réunion de la Commission du Travail.
Réunion de la Commission des Finances.
- 9 août : 17^{me} séance publique. Exposé de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur les résultats de la Conférence de San Francisco et sur la situation internationale en général. Discussion et vote sur l'exposé de M. le Ministre des Affaires Etrangères. Interpellation de M. Eugène *Schaus* concernant l'arrêté du 23 juillet 1945 complétant les art. 22 et 26 de la loi du 20 juillet 1869 sur la Presse et discussion. Interpellation de M. *Meiers* concernant la distribution régionale du pain. Réponse de M. le Ministre *Konsbruck*. Continuation de l'examen du projet concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour les exercices 1944 et 1945. Réponse de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.
- 13 août : Réunion de la Commission des Finances.
- 16 août : 18^{me} réunion publique. Continuation de la discussion budgétaire. Déclaration de M. *Bodson*, Ministre de la Justice concernant la motion déposée par M. Eugène *Schaus*. Réponse de M. Eugène *Schaus* et vote de la motion. Interpellation de M. *Reyland*. Discours de clôture de M. le Président.
- 22 août : Réunion de la Commission des Finances.
- 23 août : Réunion du Bureau de l'Assemblée Consultative.

MÉMORIAL DU MOIS D'AOÛT.

Ministère d'Etat. — Un arrêté grand-ducal du 8 août 1945 a ordonné un recensement de la population politique en vue de la détermination du nombre des députés assignés aux circonscriptions respectives et de celui des conseillers assignés à chaque commune respectivement à chaque section de commune.

Par arrêté grand-ducal du 11 août 1945 il a été créé un Service Central du Personnel des administrations et services publics.

SOMMAIRE :

	Page		Page
Activité parlementaire et législative		Le Luxembourg à la III ^{me} session du Conseil de l'UNRRA	7
Assemblée Consultative	1	Le Service des Prisonniers de Guerre de l'Armée Luxembourgeoise	7
Mémorial du mois d'août	1	La situation de l'Agriculture	8
Ratification de la Charte des Nations Unies	2	Relevé des Dommages de Guerre	8
Déclaration de M. Hugues Le Gallais à l'occasion de la clôture de la Conférence de San Francisco	5	Divers	9
La Victoire Finale	5		

Suivant arrêté grand-ducal du 24 août 1945 la Chambre des Députés a été convoquée en session extraordinaire pour le mercredi 5 septembre 1945.

Ministère des Finances. — La retenue d'impôt sur les revenus de capitaux a été réglementée par arrêté grand-ducal du 7 août 1945.

Par arrêté grand-ducal du 2 août 1945 il a été créé un Comité d'Etudes pour les Réparations de Guerre, chargé d'assister le Gouvernement dans toutes les questions relatives aux réparations de guerre à réclamer à l'Allemagne.

Un arrêté grand-ducal du 13 août 1945 prévoit certaines hypothèses dans lesquelles toute avance sur les dommages de guerre pourra être refusée aux sinistrés de guerre.

Ministère du Travail. — Par arrêtés du 4 et 5 juillet 1945 les rentes d'invalidité et de vieillesse ainsi que les pensions allouées par la Caisse de Pension des employés privés ont été adaptées à la situation économique actuelle.

Ministère des Affaires Economiques. — Par arrêté grand-ducal du 1^{er} août 1945 il a été créé un Office de Récupération Economique.

Ministère de l'Education Nationale. — Un arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945 porte création de l'Oeuvre des Pupilles de la Nation. Cette œuvre est chargée de veiller aux intérêts matériels et moraux des enfants des parents morts pour la patrie.

Ministère de l'Épuration. — L'épuration des différentes branches de la vie artistique et littéraire a été prévue par arrêté grand-ducal du 13 août 1945.

RATIFICATION DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES.

Le 9 août 1945 l'Assemblée Consultative a donné son approbation unanime à la ratification de la Charte des Nations Unies. Monsieur Joseph *Bech*, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé à cette occasion un discours sur la politique étrangère du Gouvernement dont voici les passages principaux :

« Par deux fois, en 25 ans, l'humanité n'a été sauvée que par le concours de tous contre les fauteurs de guerre.

Et par deux fois, aussi, la victoire a couronné l'œuvre commune des pays pacifiques, des peuples libres et a rendu la liberté à tous, dans le respect des principes d'indépendance et de justice, sans lesquels la communauté internationale ne saurait vivre dans la paix et dans la sécurité du lendemain.

Il n'est donc pas étonnant qu'au plus fort de la mêlée, les hommes responsables des destinées de leurs pays aient déjà pensé à la création d'une organisation future qui par un effort commun pourrait assurer à la paix des peuples la stabilité nécessaire et indispensable au progrès humain.

Ce sera notre fierté et notre salut, que dès la première ébauche d'une collaboration alliée, notre petit pays ait pu s'associer à l'œuvre commune.

Le Ministre d'Etat et moi-même avons ainsi représenté le pays à la première réunion des Alliés qui eut lieu le 12 juin 1941 au Palais de Saint-James à Londres en présence du Roi Georges VI, et nous avons pu marquer notre accord avec cette première résolution des Alliés par laquelle ils affirmaient « que la seule vraie base de paix stable est la franche collaboration de peuples libres dans un monde dans lequel la menace d'une agression serait écartée et dans lequel tous pourraient vivre dans la sécurité économique et sociale et qu'il est l'intention des Alliés de travailler ensemble vers ces fins avec d'autres peuples libres, dans la guerre aussi bien que dans la paix. »

Le 14 août 1941 le Président *Roosevelt* et le Premier Ministre *Churchill*, par la Charte de l'Atlantique, avaient proclamé à la face du monde le droit de tous les peuples d'avoir les gouvernements qu'ils auront librement choisis. Et ils avaient souligné la nécessité de voir restaurer les droits souverains et les gouvernements autonomes des pays occupés par l'Allemagne.

Peu de semaines après, le 24 septembre 1941, une seconde réunion des Alliés, à laquelle notre pays était de nouveau représenté, marqua au Palais de St. James à Londres l'adhésion de tous les Alliés à la Charte de l'Atlantique. En donnant l'approbation de notre pays à la Charte de l'Atlantique, j'y déclarais : « Aux peuples opprimés la déclaration a apporté un nouvel encouragement dans leur résistance, à tous les peuples une cause digne de tous les sacrifices. Au moment même où les Allemands ont aboli l'indépendance du Luxembourg et persécutent un peuple loyal parce qu'il résiste avec tenacité, les droits historiques de la plus petite démocratie trouvent ici sa sanction dans le principe que le Droit prime la Force ».

A ces deux premières réunions au Palais de St. James quatorze pays étaient présents dont neuf, complètement occupés par l'ennemi, se trouvaient sous la plus atroce des tyrannies.

Mais, le 22 juin 1941, l'Union soviétique avait rallié le camp des Alliés et dès la fin de l'automne, en arrêtant l'envahisseur, avait donné une tournure nouvelle aux événements militaires. En décembre 1941, enfin, les Etats-Unis furent entraînés dans la mêlée et purent ainsi jeter dans la balance l'apport incommensurable de leurs forces militaires et de leurs ressources sans limites.

Dès lors le cercle des Alliés s'élargissait.

Le premier janvier 1942 fut signée à Washington la « Déclaration des Nations Unies », première manifestation commune des peuples libres dont les efforts communs ont finalement abouti à la Charte de San Francisco. 26 pays signèrent la Déclaration de Washington et parmi les premières signatures nous trouvons

les noms des Grandes Puissances : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Union Soviétique, Chine. La France, quoique considérée comme membre originaire, ne put signer officiellement que le premier janvier 1945 après la reconnaissance formelle du Gouvernement provisoire par tous les Alliés. Notre Ministre à Washington signa la déclaration au nom du Luxembourg.

Dès le début notre place était donc marquée dans la future communauté des nations.

Par la déclaration de Washington les signataires souscrivirent à un programme de lutte commune contre l'ennemi commun en basant leur politique future sur les principes mêmes de la Charte de l'Atlantique.

La déclaration de Washington rallia d'autres pays au cours des mois qui suivirent et à la fin de la guerre elle avait été signée par 45 nations.

Dès lors l'idée d'une organisation internationale en vue du maintien de la paix après la victoire prit corps et forma l'objet des délibérations interalliées.

Le premier novembre 1943, par une déclaration commune, les 4 Grandes Puissances : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Union Soviétique et Chine proclamèrent à Moscou qu'elles reconnaissaient « l'utilité d'établir au moment opportun le plus rapproché une organisation générale internationale, basée sur l'égalité souveraine des Etats pacifiques et ouverte à tous les Etats, grands et petits, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. »

Le Maréchal *Staline*, commentant la Déclaration de Moscou, avait circonscrit le but et la mission de la nouvelle organisation à créer dans les formules suivantes : « établir une organisation composée de représentants de pays pacifiques afin de maintenir la paix et de sauvegarder la sécurité internationale ; mettre à la disposition de l'organe directeur de cette organisation le minimum nécessaire de forces armées requis pour écarter une agression et obliger cette organisation à employer ces forces armées sans délai s'il devient nécessaire d'éviter ou d'arrêter une agression et de punir les coupables ».

Les délégués des mêmes grandes Puissances se réunirent donc en 1944 à Dumbarton Oaks et y élaborèrent un Avant-Projet d'une Organisation de sécurité mondiale qui fut en 1945 soumise aux délibérations de la Conférence internationale de San Francisco.

Après deux mois d'un travail sans répit, la Conférence de San Francisco aboutit, le 25 juin 1945, à la signature de la Charte des Nations Unies par 50 pays.

Par une déclaration jointe, signée le 13 janvier 1942, la Belgique, la France, la Grèce, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et le Luxembourg s'obligèrent à suivre une même ligne de conduite dans la question des crimes de guerre.

A l'issue de la Conférence qui eut lieu à Hot Springs du 18 mai au 2 juin 1943, les délégués luxembourgeois ont signé avec les représentants de 43 autres nations les recommandations pour une meilleure coordination des produits agricoles.

A l'issue de la fameuse conférence de l'UNRRA à Atlantic City, nous avons signé à Washington avec 44 autres délégations la résolution du 9 novembre 1943 par laquelle ces pays s'unissent pour établir une organisation de secours et de réhabilitation pour les temps d'après-guerre.

Le 16 mai 1944, le Gouvernement a signé à Londres la Convention créant un Office d'Information des Nations Unies. Agent de liaison entre les offices d'information des différentes Nations Unies, l'office international sert la propagande internationale des Nations Unies et constitue une tribune mondiale pour la discussion des questions internationales.

Notre pays a de même signé, le 22 juillet 1944, l'acte final de la Conférence de Bretton Woods par lequel la création d'un fonds monétaire international et d'une banque internationale a été envisagée. Les résolutions de Bretton Woods constituent un premier effort pour développer les relations économiques et financières internationales et pour leur donner un fondement stable. Il est à souhaiter que des décisions pratiques se greffent bientôt sur les résolutions de Bretton Woods et donnent aux échanges internationaux l'essor désiré dans la stabilité des conditions économiques et financières internationales indispensables. Notre pays a un intérêt vital à cette reprise du commerce international.

Le 27 juillet 1944 enfin est intervenu à Londres, entre notre Gouvernement et les Gouvernements de Grande-Bretagne et des Etats-Unis l'arrangement des « Civil Affairs » qui avait pour but de régler les relations de l'armée d'occupation avec les autorités civiles du pays.

Sur un terrain plus restreint, fut signé le 31 août 1944, entre la Belgique et le Luxembourg un Avenant à l'Union économique par lequel le franc luxembourgeois et le franc belge sont mis sur un pied d'égalité et par lequel les deux pays s'engagent à appliquer sur leurs territoires respectifs les mêmes législations en ce qui concerne le contrôle des changes.

Avant notre départ de Londres, nous avons encore signé avec la Belgique et les Pays-Bas un accord qui envisage la création d'une Union économique des trois pays afin d'élargir ainsi nos marchés intérieurs et de constituer un bloc économique plus important dans les échanges économiques internationaux d'après-guerre.

Le 20 mars 1945 enfin, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Grand-Duché ont signé un Accord économique de consultation mutuelle en vue de se prêter une aide réciproque dans la reprise progressive du commerce international. Les quatre gouvernements ont constitué un Conseil permanent de Coopération économique qui aura pour mission de faire les études nécessaires et de proposer les solutions indiquées. Ce conseil se réunira prochainement à Luxembourg.

L'activité internationale, la politique étrangère du Gouvernement pendant la guerre s'est ainsi soit sur le plan général, soit sur le plan régional, poursuivie dans le cadre même de l'activité internationale des Nations Unies.

La Charte de San Francisco n'en est que l'expression la plus élevée.

Le document final ne répond pas, sur tous les points, aux désirs de tous les pays. Des conflits d'idées avaient surgi au cours des débats entre différentes délégations. Ils ont trouvé, dans la méthode démocratique et après des discussions publiques, une solution de compromis qui sauvegarde le but final, le but même de l'organisation internationale à créer.

Telle que la Charte de San Francisco se trouve aujourd'hui devant nous, elle constitue une réalisation pratique d'un grand rêve, si souvent tenté sans succès et telle qu'elle est, elle doit apparaître comme la seule solution possible dans les contingences actuelles de la politique internationale.

Ce sera à la Constituante de demain de décider si l'état nouveau des relations internationales nécessite une adaptation de l'article premier de la Constitution aux conditions nouvelles. Afin de réserver à cet égard toute liberté d'action à la Constituante, le Gouvernement se déclare dès maintenant d'accord à ce que l'article 1^{er} soit inscrit parmi les articles de la Constitution qui pourront faire l'objet d'une révision par la Constituante.

Lors de l'examen de cette question le constituant ne devra pas confondre les moyens avec la fin. La neutralité n'est pas une fin. Elle est une politique, une politique qui a pu nous servir dans le passé, mais qui tout de même n'est pas autre chose qu'une politique, qu'une méthode. Le but n'est pas la neutralité du pays, mais bien son existence et sa liberté. Comme il ne devra pas oublier que si notre indépendance est sortie intacte de cette guerre c'est que nous l'avons défendue comme belligérants aux côtés des Alliés en assumant toutes les obligations qui découlent pour notre pays du fait qu'il est en état de guerre avec l'Allemagne et le Japon et en bénéficiant de tous les droits qui en dérivent.

La nouvelle Charte base encore, comme le Pacte de la Société des Nations, toute l'organisation nouvelle sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats grands et petits. Par la Charte, les Membres de l'Organisation s'engagent aussi à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et ils s'engagent aussi à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat.

D'autre part les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat, ne peuvent être l'objet d'une intervention de l'organisation nouvelle.

Mais au delà du principe de l'égalité des Etats, la Charte, tenant compte de la réalité des choses, consacre la prépondérance des 5 Grandes Puissances, non seulement quant à leurs devoirs, mais aussi quant à leurs droits. Puisque, le cas échéant, ce sera aux Grandes Puissances d'assurer le maintien de la Paix par l'emploi de leurs forces militaires, la Charte donne aux Grandes Puissances des droits de direction et de décision que n'ont plus les petits Etats, même théoriquement comme à la Société des Nations. Le Conseil de sécurité devient le grand organe politique de l'organisation nouvelle et à ce Conseil un vote unanime n'est plus nécessaire, mais une majorité qualifiée suffit, celle de 7 membres parmi lesquels doivent se trouver toutes les Grandes Puissances. L'importance d'une telle disposition saute aux yeux quand il s'agit de la mise en œuvre des mesures coercitives. Il est toutefois expressément stipulé que pour les mesures concernant le règlement pacifique des différends internationaux, soit par une procédure de conciliation, soit par une procédure d'arbitrage ou judiciaire, un Membre du Conseil qui est en même temps partie à un différend doit s'abstenir de voter.

Le grand progrès sur la Société des Nations réside surtout dans le domaine politique. L'action de la Société des Nations était dès son origine, viciée par l'absence des plus grandes puissances de la terre, les Etats-Unis et l'Union soviétique. La Charte de San Francisco, elle, au contraire, rallie toutes les grandes puissances de la terre :

Etats-Unis, Empire britannique, Union soviétique, Chine et France.

L'œuvre réalisée à San Francisco n'est pas parfaite, elle ne répond pas à l'idéal que chacun a pu rêver, mais là où les conceptions et les intérêts de 50 nations peuvent se heurter le résultat final ne peut être qu'une œuvre d'entente et de compromis.

Le Président *Truman* a eu raison de dire, il y a quelques jours, devant le Sénat américain : « Il ne s'agit pas de choisir entre la Charte et quelque chose d'autre. Il s'agit de choisir entre cette Charte ou pas de Charte du tout ».

La seule protection, la seule garantie d'avenir que les petits Etats peuvent trouver, dans les conditions actuelles, dans l'ordre international est la Charte de San Francisco. En dehors d'elle, c'est le néant, c'est l'absence complète de toute autre garantie internationale.

Notre devoir me semble donc tout tracé.

C'est dans l'œuvre des Nations Unies que notre pays a pu trouver au plus fort de la tourmente l'espoir de renaître, c'est parmi les Nations Unies qu'il a repris sa place d'Etat indépendant, de pays libre, c'est au milieu de ces pays pacifiques et démocratiques que l'organisation de San Francisco vient de grouper dans l'espoir magnifique d'une paix stabilisée, qu'il trouvera les garanties d'avenir nécessaires à sa renaissance.

La guerre est terminée en Europe, mais rien n'a pris forme encore de ce qui sera la paix. Ni les frontières, ni les régimes, ni les institutions, ni les rapports politiques, ni les relations économiques ne sont encore fixés. Nous sommes encore dans un état fluide où tout est mobile.

Dans de telles conditions il serait prématuré d'aborder à cette tribune la discussion des problèmes qui, en dehors de notre adhésion à la Charte des Nations Unies, se poseront pour nous sur le plan international.

Pour ne parler que d'un seul de ces problèmes dont la solution sera capitale pour l'avenir du pays c'est-à-dire l'orientation de notre commerce extérieur. Est-ce que l'Europe appauvrie mettra ensemble ses misères et ce qui lui reste de richesses et se décidera-t-elle pour un régime de libre échange ou bien pour la création de grandes zones économiques avec des droits de douanes modérés à l'intérieur ou bien encore retournera-t-on au régime néfaste des autarcies d'avant-guerre? Personne, en ce moment, ne peut encore répondre à ces questions et il ne servirait de rien que je vous dise qu'il est évident qu'un pays comme le nôtre qui exporte 90% de sa production industrielle, a un intérêt vital à l'élargissement du marché de l'Union économique et

à l'abaissement des entraves douanières, Qu'il me suffise de vous dire que le Gouvernement et les organes qu'il a institués à cet effet, étudient et recueillent les éléments qui nous permettront d'aborder la solution de ce problème à la lumière des intérêts du pays au moment de la reprise normale de nos relations économiques internationales et du passage d'un commerce extérieur étatisé, tel qu'il fonctionne en ce moment par la force des choses, à un commerce extérieur libre. La même incertitude règne encore dans le domaine des réparations à réclamer à l'Allemagne. Nos revendications à ce sujet seront présentées à la commission des Réparations en même temps que celles des autres alliés et subiront le même traitement.

Une seule chose est certaine. Une solution favorable à nos intérêts de ces problèmes et d'autres, n'est possible qu'avec le concours de nos alliés et ce concours indispensable nous ne pouvons l'escompter en dehors de l'organisation des Nations Unies et de l'esprit de solidarité qui l'anime.

Messieurs,

Notre pays cruellement meurtri traverse des heures graves. Il se relève lentement de ses blessures. Les difficultés que rencontre la restauration de la Patrie sont considérables et nombreuses. Comment se fait-il alors qu'au pied des décombres pas un seul bon Luxembourgeois ne doute du relèvement et de l'avenir du pays?

C'est qu'un pays qui a fait face comme le nôtre, occupé mais non soumis, à la plus brutale oppression, a démontré au monde et s'est révélé à lui-même qu'il possédait au plus haut point les ressources morales qui sont la vraie richesse des nations et qui font leur force et leur grandeur.

Si notre patrimoine matériel est fortement atteint, par contre notre patrimoine moral et disons-le, notre patrimoine de gloire s'est enrichi considérablement : actes de dévouement sans nombre, sacrifices et martyrs, actes de bravoure et d'héroïsme accomplis sur le champ de bataille, dans le maquis et dans la résistance.

Tout cela forme un ensemble qui cimente l'unité nationale et qui grandit la Patrie devant l'Histoire. Mesurées à cette grandeur morale, comme nos querelles partisans d'avant-guerre nous apparaissent mesquines et plût à Dieu que dans la Patrie libérée, tous les cœurs désormais, continuent à battre à l'unisson et que ses fils cessent de se déchirer et de se jalouser.

Que rien n'éteigne la flamme de l'Idéal patriotique qui brûle dans tant d'âmes et que rien ne décourage les bonnes volontés qui sont là plus nombreuses que jamais!

Ayons la foi, au moment où nous entrons dans la grande famille des Nations Unies, qu'il en sera ainsi, pour le relèvement du pays et pour la conquête d'une paix féconde, garante des destinées de notre Patrie.»

DÉCLARATION DE M. HUGUES LE GALLAIS,

Président de la Délégation Luxembourgeoise à San Francisco à l'occasion de la clôture de la Conférence.

« La Délégation Luxembourgeoise désire déclarer qu'en tenant compte de la situation politique actuelle dans le monde, elle est entièrement satisfaite de la Charte des Nations Unies dans sa forme présente. Les raisons en sont aussi simples qu'évidentes. Les petites nations désirent la paix, les petites nations veulent que les grandes nations se réunissent et discutent ensemble leurs problèmes afin de trouver un terrain d'entente ; les petites nations désirent pouvoir apporter leurs propres problèmes devant le Forum du Monde ou devant un conseil restreint qui a le pouvoir d'agir selon les exigences de chaque cas. La Charte est à même d'assurer qu'il en soit ainsi.

La Délégation Luxembourgeoise est d'avis que la Charte des Nations Unies constitue une amélioration considérable vis-à-vis du Pacte de la Société des Nations ; en effet, la nouvelle Charte prend en considération les réalités pratiques du monde d'aujourd'hui d'une façon plus compréhensive que ne le faisait le Pacte de la Société des Nations il y a 25 ans.

Tout en admettant que d'un point de vue théorique on aurait pu rédiger un document meilleur, la Délégation Luxembourgeoise donnera tout son appui à la Charte des Nations Unies et fera tout ce qui est en son pouvoir pour en obtenir la ratification par la Chambre des Députés à Luxembourg. Les délégués luxembourgeois sont parfaitement convaincus que cette ratification aura lieu, sachant que leurs compatriotes sont épris de paix, qu'ils ont beaucoup souffert au cours de cette guerre et qu'ils sont prêts à faire face aux réalités de la vie

La Délégation Luxembourgeoise est d'avis que le chapitre de la Charte concernant le Conseil Economique et Social trouvera dans son pays un appui général et que ses dispositions en seront pleinement appréciées par un peuple qui pendant trente ans s'est rangé parmi les pionniers du progrès social.

En conclusion, les délégués luxembourgeois désirent exprimer leur espoir sincère que l'esprit de coopération tel qu'il s'est manifesté au cours de la Conférence de San Francisco prévaudra parmi les représentants des Nations Unies quand ils se réuniront à nouveau. Nous avons maintenant l'instrument pour maintenir la paix, mais son utilisation dépendra de la bonne volonté des hommes.»

LA VICTOIRE FINALE.

A l'occasion de la victoire finale des Nations Unies sur le Japon, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a envoyé les télégrammes suivants :

*A S. Majesté
le Roi Georges*

En cette glorieuse journée de victoire finale sur l'agression brutale dans les deux hémisphères, Je tiens à exprimer à Votre Majesté en Mon nom et au nom de Mon peuple, Nos félicitations les plus chaleureuses

et Notre admiration sans limites pour la part décisive que les forces glorieuses de Votre Majesté ont prise dans le rétablissement de la Liberté et de la Justice dans le monde. En nous rappelant la libération de notre pays, nous nous tournons, animés de la plus profonde reconnaissance, vers le peuple britannique dont le combat héroïque et le courage déterminé pendant la guerre ont contribué d'une façon décisive à remporter la victoire finale.

CHARLOTTE.

*A S. Excellence M. Harry Truman
Président des Etats-Unis d'Amérique*

Au moment où le dernier bastion de la tyrannie a été détruit par les efforts conjugués des armées héroïques des Etats-Unis et des vaillantes armées des Alliés, Je tiens à exprimer à Votre Excellence, et par Votre intermédiaire, à la glorieuse nation américaine Nos félicitations les plus ferventes. En cette journée de victoire, nous nous rappelons avec une reconnaissance sans limites notre libération par les armées alliées et nous transmettons à Votre Excellence ainsi qu'au peuple des Etats-Unis nos souhaits les plus cordiaux pour un avenir prospère de Votre grand pays et de la Liberté et de la Justice dans le monde.

CHARLOTTE
Grande-Duchesse de Luxembourg.

*A S. Excellence
Monsieur le Président Kalinine*

En cette journée de victoire finale de la glorieuse Armée Rouge et des vaillants Alliés, Nous tenons à exprimer à Votre Excellence en Notre nom et au nom de Notre pays Nos plus sincères félicitations et Nous formons les vœux les plus ardents pour Votre Excellence et pour l'avenir heureux et prospère des peuples de l'U.R.S.S.

CHARLOTTE
Grande-Duchesse de Luxembourg.

*A S. Excellence
le Général de Gaulle
Président du Gouvernement Provisoire de la République Française*

En cette journée de victoire finale, Nous tenons à exprimer à Votre Excellence en Notre nom et en celui de Notre peuple Notre gratitude et Notre profonde admiration et à lui dire la grande joie que Nous éprouvons de voir la France et son Empire définitivement libérés. Le peuple luxembourgeois tout reconnaissant encore de l'accueil généreux que nos réfugiés et nos réfractaires ont trouvé en France pendant la guerre, s'unit au peuple de France dans le vœu d'une paix de justice donnant les garanties nécessaires contre le retour d'agressions qui ont causé de si grandes souffrances à nos pays.

CHARLOTTE
Grande-Duchesse de Luxembourg

*A Sa Majesté
La Reine Wilhelmine*

A l'occasion de la victoire finale des Nations Unies et de la libération définitive du territoire hollandais Nous prions Votre Majesté d'accepter en Notre nom et en celui de Notre peuple Nos sentiments de profonde admiration pour l'héroïque peuple hollandais martyr et mutilé et Nous formons des vœux ardents pour le bonheur et la prospérité de Votre Majesté, de la Famille Royale et des Pays-Bas.

CHARLOTTE

*A S. Excellence
le Généralissime Tchiang Kai Shek*

A l'occasion de la victoire décisive du peuple chinois glorieux et indomptable Nous prions Votre Excellence d'accepter en Notre nom et en celui de Notre peuple Nos félicitations les plus chaleureuses et Notre plus profonde admiration pour le combat héroïque de la Chine pour son indépendance et pour le rétablissement de la Liberté et du Droit dans le monde.

CHARLOTTE
Grande-Duchesse de Luxembourg.

Dès que la nouvelle de la capitulation japonaise fut connue, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement a transmis à Son Excellence M. George Platt Waller, Chargé d'affaires des Etats-Unis au Luxembourg la déclaration suivante :

Le peuple luxembourgeois participe de tout cœur à la joie que cause au monde civilisé le triomphe final des armes alliées. Encore plein de reconnaissance pour sa propre libération il salue de ses félicitations enthousiastes les pays vainqueurs.

Voilà que sont déjouées les traîtresses surprises du « Blitzkrieg » et de l'agression de Pearl Harbour.

La civilisation outragée est vengée. La liberté est rendue aux nations victimes. Le droit international est rétabli. Les mères exultent en voyant revenir leurs fils du front meurtrier.

Plût à Dieu que la terrible leçon de cette guerre profite à l'Humanité afin que n'aient pas succombé et souffert en vain les milliers de victimes.

La nation luxembourgeoise tout entière partage avec les autres nations alliées l'ardent désir de voir sortir de la tourmente une ère de prospérité et de paix durable.

L'ordre international nouveau sera édifié sur les piliers de la solidarité de la race humaine et de la Justice égale pour tous les peuples grands et petits, riches et pauvres.

LE LUXEMBOURG REPRESENTÉ A LA III^e SESSION DU CONSEIL DE L'UNRRA.

A la troisième session du Conseil de l'UNRRA qui se tenait à Londres, Monsieur Pierre *Elvinger*, délégué du Luxembourg a prononcé le discours suivant :

« Commentant son rapport, le Directeur Général a souligné qu'il est de toute nécessité que les pays de l'Europe occidentale obtiennent du charbon immédiatement et avant le commencement de l'hiver. Ceci est vrai surtout pour le Luxembourg qui dépend complètement du charbon et du coke. Les deux ressources principales et vitales du Grand-Duché de Luxembourg sont l'industrie du fer et de l'acier et l'agriculture. Un tiers de la population totale dépend directement ou indirectement de nos mines et de notre industrie métallurgique, un autre tiers de l'agriculture et de l'élevage du bétail. L'industrie du fer et de l'acier se trouve presque complètement paralysée par le manque de coke. L'agriculture a été sévèrement handicapée par l'offensive Rundstedt qui a réduit sa capacité de production à peu près de moitié. L'industrie lourde du Luxembourg occupe une place vitale non seulement dans l'économie luxembourgeoise mais encore dans l'économie d'une grande partie de l'Europe. En temps de paix elle fabriquait des produits semi-finis et finis très variés ; 95% de la production du fer et de l'acier étaient exportés et plusieurs produits secondaires importants comme surtout les scories Thomas et le ciment étaient très demandés par la plupart des pays européens.

Depuis septembre 1944 notre industrie lourde était forcément immobilisée par le manque de combustibles à l'exception de deux hauts fourneaux de moindre importance qui travaillaient uniquement pour les besoins militaires des armées d'occupation.

Le minerai de fer est abondant, prêt à être exploité, d'autres matières premières comme p. ex. la chaux et le manganèse sont disponibles en quantité suffisante pour faire marcher nos hauts fourneaux et nos laminoirs. Mais le Luxembourg ne produit pas de charbon du tout.

La consommation normale de coke en temps de paix s'élevait à 290.000 tonnes par mois, dont environ 200.000 tonnes furent importées des régions allemandes d'Aix-la-Chapelle, de Cologne et de la Ruhr, le reste de la Belgique et des Pays-Bas. Le pourcentage de coke importé d'Allemagne par le Luxembourg s'élevait à 30% de l'exportation allemande totale de coke. Mais jusqu'à ce jour nous n'avons pas reçu de coke d'Allemagne. Par un geste magnifique de solidarité nationale les compagnies luxembourgeoises de fer et d'acier n'ont pas renvoyé leurs ouvriers et leur personnel et leur payent les traitements et salaires normaux sans contrepartie productive aucune. Une compagnie a, par exemple, dépensé jusqu'à ce jour plus de 350 millions de francs luxembourgeois. Mais leurs réserves sont près de s'épuiser, et si les compagnies ne sont pas mises en état de recommencer le travail dans un avenir rapproché, même sur une échelle réduite, elles seront forcées de congédier des milliers d'ouvriers et d'employés. La possibilité d'une armée de chômeurs dans cette partie importante de l'Europe non encore pacifiée est une menace sérieuse pour la paix sociale.

Le Luxembourg a d'abord besoin de coke. Certes notre agriculture est détruite en grande partie, nous avons un besoin urgent de matériel agricole pour aider l'agriculture et reconstruire les laiteries ; plus de 40% de nos laiteries sont complètement détruites. Mais ce problème quel qu'en soit la gravité, s'efface devant notre besoin de combustibles pour l'industrie.

On pourrait prétendre que le problème du coke devrait être discuté avec l'Organisation Européenne du Charbon, le Conseil d'Administration combiné des Ressources ou avec des organismes exécutifs ou consultatifs semblables plutôt qu'avec l'UNRRA. Ceci n'est pas vrai. C'est au contraire un des problèmes qui concernent au plus haut degré l'UNRRA. Si le Luxembourg peut reprendre son activité industrielle, même partiellement, il peut jouer un rôle important dans le ravitaillement des pays alliés voisins en produits de première importance dont ils éprouvent un besoin urgent. Notre potentiel industriel est important et il est intact ; il n'a besoin que de recevoir du coke et du charbon pour rendre des services appréciables. Quand nos hauts fourneaux fument de nouveau il nous sera possible d'exporter des scories en Hollande pour son sol dévasté, en Belgique, en Suisse et dans une partie de la France. Quand nos fonderies auront repris leur travail, nous pourrons fournir à nos laiteries et à nos minoteries les machines dont elles ont besoin et finalement nous pourrons exporter de grandes quantités de graisses animales et de grains dans les pays voisins. Quand nos aciéries travaillent de nouveau nous pouvons fournir des poutres, des rails, des plaques, des barres, des ponts et d'autres produits variés, essentiels pour la reconstruction du réseau routier et des voies ferrées. Naturellement nous ne pourrions négliger nos besoins internes, nous avons à reconstruire des districts agricoles entiers et nous devons avoir recours nous-mêmes, plus qu'en temps de paix, à la production de nos fabriques. Mais nous pourrions mettre à la disposition des nations voisines une partie plus qu'appréciable de notre production.

Le Luxembourg a encore besoin de quelques produits essentiels et de première nécessité et comme une des nations les plus éprouvées des Nations Unies, il a le droit de les exiger, entre autres il devra remplacer en grande partie ses chevaux et son cheptel massacrés ou volés pendant l'offensive Rundstedt et nombre d'autres produits.

Mais il veut aider et aidera les autres nations européennes dans toute la mesure du possible. Il a les moyens de le faire. Tout ce dont il a besoin, ce qu'il y a d'essentiel pour lui, c'est le coke. Voilà notre vrai problème. Quand nos hauts fourneaux, nos aciéries et nos fonderies chôment, notre agriculture ne pourra jamais se ressaisir, toute notre structure sociale et économique sera paralysée et notre petit pays, loin de jouer un rôle précieux dans la reconstruction de l'Europe Occidentale, deviendra une charge de plus pour les Nations Unies. »

LE SERVICE DES PRISONNIERS DE GUERRE DE L'ARMÉE LUXEMBOURGEOISE.

La mesure la plus odieuse prise contre le Luxembourg par l'occupant allemand, avait été d'enrôler de force les Luxembourgeois des classes de 1920 à 1926. Une grande partie des jeunes gens frappés par cette mesure avait réussi à se soustraire au service militaire allemand en rejoignant le maquis français ou belge,

en se cachant dans le pays ou bien en s'échappant en territoire allié ou neutre. Ceux qui se trouvaient encore dans l'armée allemande au moment de la capitulation, ont été faits prisonniers ou bien par les armées américaines et anglaises ou bien par l'armée rouge.

Pour faciliter la recherche de ces jeunes Luxembourgeois prisonniers et pour activer leur rapatriement, la nouvelle armée luxembourgeoise a créé un service spécial des prisonniers de guerre qui fut élargi considérablement à mesure que la guerre approchait de sa fin et que le nombre des prisonniers faits par les armées alliées augmentait. Jusqu'à la date du 20 août, 6000 Luxembourgeois forcés dans l'armée allemande ont été rapatriés, mais malheureusement plus de 4.000 sont encore portés manquants dont une partie importante se trouve probablement en captivité russe.

Un officier luxembourgeois a été chargé de rechercher parmi les prisonniers se trouvant en Angleterre, les Luxembourgeois et de hâter leur retour au pays. Mais le Gouvernement anglais exige que tous les Tchèques, Polonais, Belges, Norvégiens et Luxembourgeois ayant été forcés de servir dans l'armée allemande et se trouvant en captivité anglaise s'enrôlent dans une armée alliée.

Un officier luxembourgeois est en train d'effectuer des recherches dans tous les camps, prisons et hôpitaux de Belgique. Les alliés ramènent beaucoup de prisonniers luxembourgeois par la voie de l'air à Bruxelles, d'où ils sont rapatriés immédiatement.

Presque tous les Luxembourgeois qui se trouvaient dans les camps de prisonniers en Allemagne sont rentrés. En ce moment des recherches sont faites dans les hôpitaux allemands pour retrouver les Luxembourgeois dont la présence n'a pu être signalée jusqu'ici par suite de leur isolement complet.

Une mission spéciale se trouve au Danemark et a déjà réussi à retrouver une centaine de Luxembourgeois qui arriveront dans les premières semaines.

Jusqu'ici les Luxembourgeois faits prisonniers en Italie furent rapatriés par la France et par l'Angleterre. Mais du fait de la présence en Italie d'un officier luxembourgeois, il sera possible désormais de les ramener par le chemin le plus direct.

Une commission luxembourgeoise composée entre autres de M. Joseph *Bech*, Ministre des Affaires Etrangères et de M. Joseph *Kauffman*, commissaire au Rapatriement est partie pour Varsovie. Elle a pour mission de faire toutes les recherches nécessaires pour retrouver les Luxembourgeois dispersés en Prusse Orientale, en Lithuanie, Estonie, Lettonie, en Pologne et en Russie en vue de les rapatrier avec les Luxembourgeois qui se trouvent rassemblés au camp de Tambow en Russie.

Il est à prévoir que tous les Luxembourgeois qui se trouvent encore en captivité alliée seront rentrés avant le commencement de l'hiver.

LA SITUATION DE L'AGRICULTURE.

Le 20 août Monsieur Nicolas *Margue*, Ministre de l'Agriculture a prononcé un discours radiophonique sur la situation de l'Agriculture dans le Grand-Duché, dont voici les points saillants :

« Pour subvenir aux besoins les plus urgents des fermiers sinistrés et déportés, l'Etat leur prête, sans intérêts, jusqu'à 5.000 francs par hectare ; ces sommes seront portées sur le compte des dommages de guerre.

L'occupant allemand a confisqué et volé plus de 4000 chevaux. Nous avons réussi à en ramener quelques centaines d'Allemagne et nous en avons importé environ 500 de Belgique. Nous espérons que les délégués luxembourgeois qui sont partis pour le Danemark y pourront acheter de 500 à 600 chevaux.

Nous avons obtenu des tracteurs américains « Fordson » au prix de 40.000 fr., nous en achèterons en Suisse qui coûteront plus que le double, mais qui sont complètement équipés ; il est possible que nous obtenions aussi des tracteurs américains « Mac Cormick », d'une qualité supérieure.

Nous avons l'intention de centraliser le système des laiteries et d'en répartir une quinzaine dans tout le pays. Nous produirons du beurre d'une qualité telle qu'il sera facile de l'exporter à l'étranger. Nous avons fait triompher une idée qui fut combattue âprement avant la guerre, à savoir que le prix des produits agricoles doit être adapté au coût de la vie. A mesure que la situation se régularise et se stabilise il faut que l'intervention de l'Etat par des subsides cesse.

Dans l'agriculture luxembourgeoise le manque de main-d'œuvre suscite de graves problèmes. Nous sommes sûrs de recevoir des prisonniers de guerre au cours de ce mois. On nous en a promis mille et on nous en accordera même plus selon nos besoins. Le mois prochain une organisation de secours suisse, le « Don Suisse » enverra six équipes d'ouvriers avec des tracteurs pour aider dans la reconstruction du pays à titre gratuit. Nous profitons de l'occasion pour remercier le sympathique peuple suisse pour son aide magnifique. Les temps à venir ne seront pas faciles, mais je suis sûr que si chacun fait son devoir, nous réussirons à vaincre les pires difficultés. »

RELEVÉ DES DOMMAGES DE GUERRE.

Maisons et dépendances endommagées dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Nous publions ci-après un relevé approximatif des dommages immobiliers dans le Grand-Duché de Luxembourg, causés par faits de guerre et par l'occupant allemand. Le pays a été subdivisé en 10 districts imaginaires suivant l'importance des dégâts :

District	Maisons existantes	5 — 25 % Maisons Dépend.	25 — 50 % Maisons Dépend.	50 — 80 % Maisons Dépend.	80 — 100 % Maisons Dépend.	Maisons endom.	Dépend. endom.				
Clervaux	2451	1025	1000	1033	869	136	243	195	441	2389	2553
Wiltz	2391	1513	685	167	150	231	240	366	342	2277	1417
Hosingen	1270	725	544	91	105	153	191	257	302	1226	1142
Diekirch	2061	799		387		241		317		1744	
Ettelbruck....	2090		— 1440 —			166		184		1790	
Echternach ..	1213	340		264		293		300		1197	
Boulaide	1402	490		240		40		163		933	
Grevenmacher	2353	704		346		82		186		1318	
Remich.....	2342	1072		275		43		103		1493	
Luxembourg .		512		121		26		47		706	
Total :										15073	5112

DIVERS.

- 1^{er} août. Par arrêté grand-ducal Monsieur René *Blum*, Ministre de Luxembourg à Moscou a été nommé également Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Grand-Duché à Varsovie. Pour la Journée de l'Aviation Américaine le « IVth Service Command » américain organise au champ d'aviation « Findel » une exposition des principaux modèles d'avions de chasse et de combat américains, accessible au public
- 2 août : Le Docteur Jean *Faber*, médecin à Luxembourg-Eich est nommé médecin de la Cour. Les communications téléphoniques privées avec la France sont admises avec effet immédiat.
- 3 août : S.A.R. *Madame la Grande-Duchesse* reçoit en audience le Général *Eisenhower* et lui décerne la Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne et la Médaille Militaire.
- 4 août : S.A.R. le Prince *Félix* accompagné de S.A.R. le Prince *Jean* et du Lt. Colonel *Sommer* effectue une tournée d'inspection des camps d'entraînement de la nouvelle armée luxembourgeoise à Dudelange et à Walferdange.
- 6 août : Du 4 au 6 août ont lieu à Differdange les « Journées de la Résistance » qui comprennent entre autres un grand défilé auquel assistent LL.AA.RR. *Madame la Grande-Duchesse*, le Prince *Félix*, le Prince *Jean*, les Princesses et le Prince *Charles*, les représentants diplomatiques des Etats-Unis, de la France et de la Belgique, les représentants du Gouvernement luxembourgeois et de l'Assemblée Consultative et les délégués des Mouvements de Résistance français et belges.
- 8 août : En présence de M. George *Platt Waller*, Chargé d'affaires des Etats-Unis à Luxembourg, de M. Armand *du Chayla*, Ministre plénipotentiaire de France à Luxembourg, du Vicomte *Berryer*, Ministre plénipotentiaire de Belgique à Luxembourg, du Colonel *Fraser*, de M. Emile *Reuter*, Président de l'Assemblée Consultative, de M. Pierre *Frieden*, Ministre de l'Education Nationale et de M. *Diderich*, maire de la Ville de Luxembourg, les « Services Américains d'Information » procèdent à l'inauguration d'un « Centre de Documentation ». Des allocutions sont prononcées par M. George *Platt Waller* et par M. Pierre *Frieden*.
LL.AA.RR. les Princesses *Elisabeth* et *Marie-Adélaïde* et le Prince *Charles* souhaitent la bienvenue à la gare de Luxembourg au 50.000^{me} déporté à passer par le centre d'accueil de la Croix-Rouge Luxembourgeoise. Depuis le 14 mai 1945, la Croix-Rouge Luxembourgeoise a accueilli et ravitaillé à la gare de Luxembourg 5.994 Luxembourgeois, 41.691 Belges et Hollandais, 709 Français, 37 Russes, 518 Polonais, 930 Yougoslaves, 15 Tchèques, 31 Américains, 71 Danois, 6 Estoniens et Lithuaniens.
- Au Théâtre Municipal de Luxembourg a lieu en présence de LL.AA.RR. le Prince *Jean*, les Princesses et le Prince *Charles* une « Soirée luxembourgeoise » organisée au profit de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte par les poètes et les artistes luxembourgeois déportés et prisonniers politiques.
- 9 août : En l'Eglise Cathédrale Notre-Dame est célébré en présence de LL.AA.RR. le Prince *Félix* et le Prince *Jean*, des représentants diplomatiques et du Gouvernement un service solennel pour le repos d'âme de Mgr. *Hartmann*, secrétaire de l'Evêché et aumônier militaire en chef.
- 12 août : Le 11 et le 12 août a lieu à Metz le « Rassemblement de la Résistance Lorraine » auquel participent la Musique Militaire luxembourgeoise, un Détachement de la « Compagnie de Garde », des délégations des Mouvements de résistance luxembourgeois et de la « Ligue Indépendante des Maquilleurs luxembourgeois ». Le Gouvernement est représenté par M. Léon *Schaus*, secrétaire général du Gouvernement a. i. et M. Pierre *Welter*, attaché de Gouvernement.
- Au Cercle Municipal à Luxembourg a lieu le « Congrès de la Libération » de la Fédération des Commerçants en présence de M. Guill *Konsbruck*, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques.

A Differdange se réunit la Fédération des Conseillers communaux socialistes.

La Coupe du Prince (Athlétisme) se dispute à Luxembourg en présence de LL. AA. RR. le Prince *Félix* et le Prince *Jean* avec les résultats suivants : 1. Spora ; 2. Fola ; 3. Racing.

17 août : De nouvelles dispositions sont adoptées en vue de la reprise des relations commerciales normales entre le Luxembourg et la Grande-Bretagne. Pour la majorité des produits les achats pourront désormais être passés directement de la firme importatrice luxembourgeoise à la firme exportatrice anglaise. Il suffira à l'importateur luxembourgeois de demander une licence d'importation en se conformant à une procédure déterminée.

A Luxembourg se constitue l'« Union des Intellectuels luxembourgeois ».

18 août : A Luxembourg-Bonnevoie se tient le congrès de la Fédération Nationale des Cheminots luxembourgeois.

19 août : A Kayl a lieu une procession religieuse des prisonniers politiques et des déportés auprès de la statue de Notre-Dame (Le wfrächen).

En présence de S. A. R. le Prince *Félix*, des représentants diplomatiques et des représentants du Gouvernement a lieu au Stade Municipal de Luxembourg le « Grand Prix de la Victoire » (Athlétisme) avec la participation d'une équipe américaine, anglaise et luxembourgeoise.

En football la Compagnie de Garde Luxembourgeoise l'emporte sur une équipe des Welsh Guards par 12 buts à 2.

20 août : Un recensement général de la population a lieu dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

21 août : Les « Civil Affairs » américaines après avoir collaboré avec le Gouvernement luxembourgeois et les autorités locales depuis le premier jour de la libération sont dissoutes.

24 août : Décès à Luxembourg de M. Jean-François de Colnet d'Huart, Grand Maréchal de la Cour.

27 août : Les membres suivants de la Commission pour les Affaires Etrangères du Congrès Américain, en train d'effectuer un voyage d'études à travers l'Europe libérée, arrivent à Luxembourg : Luther Johnson (Texas) ; Joseph L. Pfeifer (New York) ; Peter Jarman (Alabama) ; Emily Taft Douglass (Illinois) ; Robert B. Chipfield (Illinois) ; Bartel J. Jonkman (Michigan) ; Charles L. Gerlach (Pennsylvania) ; Maurice N. Hughes (Department of State). Ils sont accompagnés des officiers américains suivants : Lieutenant-Colonel Edward T. Cushman (U.S.F.E.T) ; Major George Mell (C.B.S.) et Major Speed (C.B.S.). Les hôtes américains sont reçus à la Légation des Etats-Unis par S. E. M. George Platt Waller. Dans la soirée, un banquet est offert en leur honneur par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères au cours duquel M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement prononce un discours dont voici quelques extraits : « Sous la conduite brillante de votre inoubliable Président Roosevelt et de son digne successeur le Président Truman, continuant tous les deux la tradition de Washington, Jefferson et Lincoln, le peuple américain et ses représentants autorisés, les membres du Congrès, ont prouvé qu'ils sont dignes de l'héritage des fondateurs de la République Américaine.

Tant qu'il y aura des hommes libres dans un monde libre, on n'oublira pas ce fait.

Votre visite à Luxembourg sera brève. Mais nous espérons fermement qu'elle vous persuadera que le Luxembourg, dont le mode de vie ressemble dans bien des aspects au vôtre, est prêt, en collaboration étroite avec les Etats-Unis et ses grands alliés, à faire tout son possible dans la reconstruction d'un monde nouveau et meilleur. »

29 août : Monsieur Joseph Bech, accompagné du Colonel Fraser est reçu par le Général Eisenhower dans son quartier général à Frankfort s/Main. Le Général Eisenhower qui porte un très vif intérêt personnel au problème de nos prisonniers de guerre, a assuré le Ministre des Affaires Etrangères que les Forces Armées des Etats-Unis en Allemagne mettront à la disposition des prisonniers de guerre luxembourgeois, retournant de l'Europe Orientale tous les moyens et toutes les ressources disponibles afin de hâter leur rapatriement.

30 août : Une délégation du « Special Committee on Post-War Economic Policy and Planning » de la Chambre des Représentants des Etats-Unis arrive à Luxembourg. Elle comprend les personnalités suivantes : William M. Colmer (Mississippi) ; Orville Zimmermann (Missouri) ; Charles A. Wolwerton (New Jersey) ; Clifford R. Hope (Kansas) ; Jesse Wolcott (Michigan) ; Jay Lefevre (New York) ; Sid Simpson (Illinois). En leur compagnie se trouvent M. Marion B. Folsom, président du conseil central ; M. William Y. Elliot, vice-président du conseil pour la production de guerre ; M. James J. Farries, fonctionnaire du Département de l'Etat ; Major Walter E. Mosmiller de la USFET Mission et le Lieutenant Louis Domont, officier français de liaison. Ils sont reçus par S. E. M. George Platt Waller et un banquet est offert en leur honneur par M. Guill Konsbruck, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques.